RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Arrêté du 23 JUIN 2014

portant désignation du site Natura 2000

les grottes du mont Roberge

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1409189A

PRÉFECTURE DE L'EURE
31 JUIL. 2014
ARRIVEE

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 07 novembre 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête:

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 les grottes du mont Roberge » (zone spéciale de conservation FR 2302008) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant dans le département de l'Eure, sur une partie du territoire de la commune suivante : Vernon.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 les grottes du mont Roberge figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1er ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de l'Eure, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 JUIN 2014

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

Pour la ministre et par délégation,
par empêchement du directeur de l'eau et de la biodiversité
le adjoint au directeur

L. ROY

Albert SCHMITT

PRÉFECTURE DE L'EURE
31 JUIL. 2014
ARRIVEE

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 2302008 les grottes du mont Roberge
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

Aucune espèce mentionnée

Mammifères

1303	Petit rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*
1304	Grand rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*
1323	Vespertilion de Bechstein	*Myotis bechsteinii*
1324	Grand Murin	*Myotis myotis*

Plantes

Aucune espèce mentionnée

Poissons

Aucune espèce mentionnée

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

Fait le 23 JUIN 2014

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

Pour la ministre et par délégation,
L. ROY par empêchement du directeur de l'eau et de la biodiversité
l'adjoint au directeur

Albert SCHMITT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

SITE NATURA 2000 - LES GROTTES DU MONT ROBERGE (ZSC) FR2302008 (Eure, Haute-Normandie)

Carte 1 au 1/25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Pour la ministre et par délégation,
par empêchement du directeur de l'eau et de la biodiversité
le sous-directeur

Signé le : 23 JUIN 2014

Albert SCHMITT

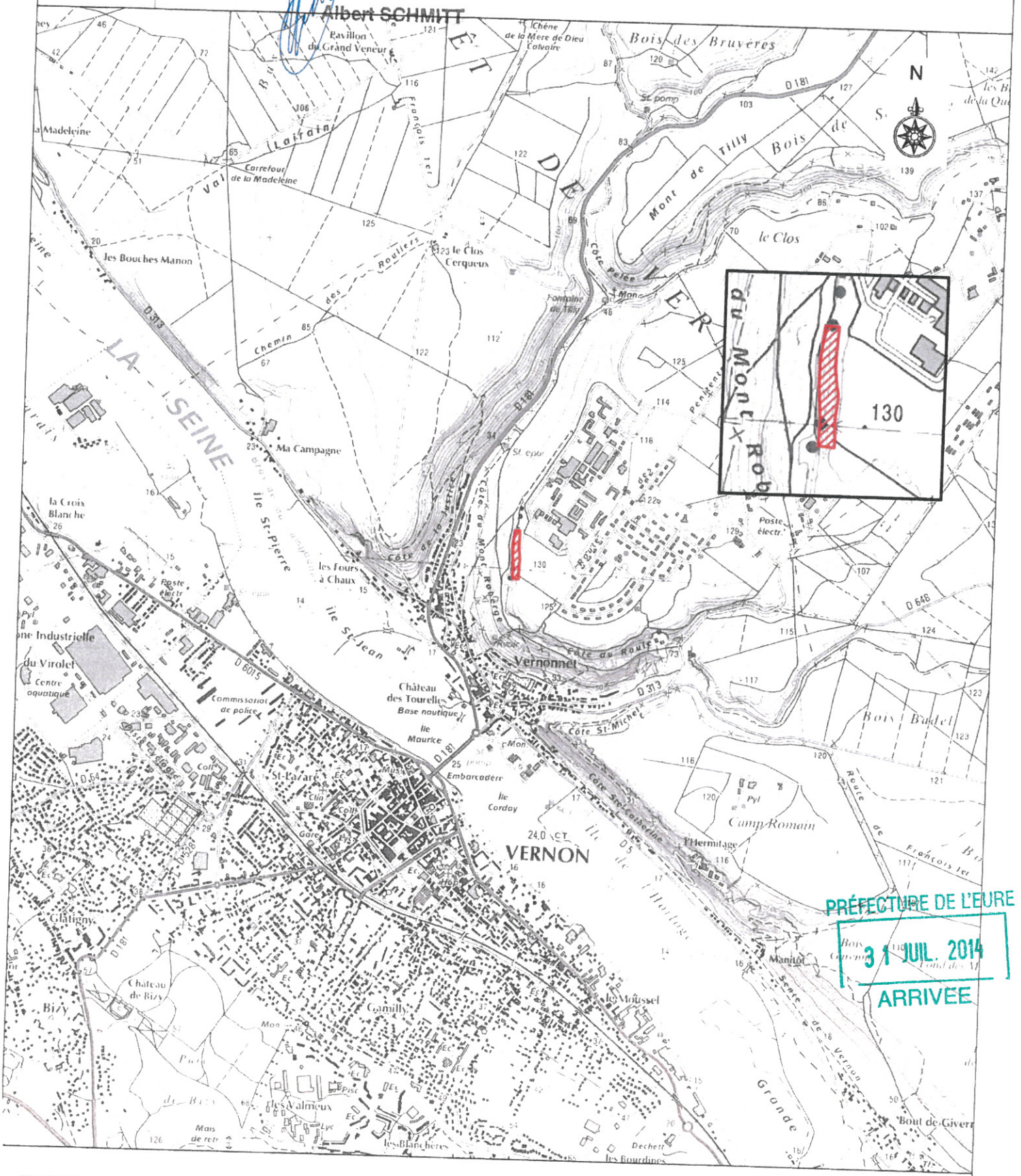

PRÉFECTURE DE L'EURE
31 JUIL. 2014
ARRIVEE

ZSC

Echelle 1/25 000

0 250 500 m

Fond cartographique : IGN Scan25®2012